

Modification des formulaires eCDF pour 2024

27 décembre 2023

1 Objet

Le présent document décrit les changements dans les formulaires 2024 par rapport aux formulaires 2023. Ce document est complété au fur et à mesure que des nouvelles informations deviennent disponibles.

2 Comptes annuels 2024

A part l'année, les formulaires comptes annuels 2024 ainsi que le tableau de passage standard ne comportent pas de changements par rapport à 2023.

3 TVA 2024

3.1 Etats récapitulatifs

Les formulaires des états récapitulatifs 2024 ne comportent, à part l'année, pas de changements par rapport à 2023.

3.2 Déclarations TVA

Contrairement à ce qui avait été annoncé le 19 septembre, suite à un changement légal certains formulaires ont été adaptés.

3.3 Déclaration TVA annuelle

3.3.1 Nouveaux champs

Les champs suivants ont été ajoutés :

769 770

3.3.2 Changement des règles

Suite à l'ajout de champs, des règles ont été modifiées, respectivement ajoutées pour les champs suivants :

767 768

ainsi que pour les nouveaux champs

3.4 Déclaration TVA annuelle simplifiée

3.4.1 Nouveaux champs

Les champs suivants ont été ajoutés :

769 770

3.4.2 Changement des règles

Suite à l'ajout de champs, des règles ont été modifiées, respectivement ajoutées pour les champs suivants :

767 768

ainsi que pour les nouveaux champs

3.5 Déclaration TVA mensuelle / trimestrielle

3.5.1 Nouveaux champs

Les champs suivants ont été ajoutés :

769 770

3.5.2 Changement des règles

Suite à l'ajout de champs, des règles ont été modifiées, respectivement ajoutées pour les champs suivants :

767 768

ainsi que pour les nouveaux champs

3.6 Tableaux d'acquisitions / d'amortissements

A part l'année de déclaration, ces formulaires 2024 ne comportent pas de changements par rapport à 2023.